



Le Président Pascal GOUILLY

Limoges, le 24 décembre 2024

Référence : AGE 21/12/2024

Mesdames et Messieurs les Présidents de Société de Tir,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité
Directeur de la Ligue Régionale de Tir du Limousin

Objet : Siège Social

COMPTE RENDU
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA ORDINAIRE DE LA LIGUE
REGIONALE DE TIR DU LIMOUSIN
Du 21 décembre 2024

L'assemblée générale de la ligue régionale de tir du Limousin s'est déroulée le samedi 21 décembre 2024 à Chéops à Limoges

Membres du comité directeur présents:

Mesdames : Bezeaud Annie, Lepeculier Paola, Rouzeau Nathalie

Messieurs : Barriere Alain, Coussi Jean-Christophe, Couturier Richard, Gouilly Pascal, Guichard Laurent, Guillou Jean-Marie, Masgonty Philippe, Masquelier Didier, Nicquevert Christophe et Villatte Alain.

Membre excusé : messieurs BARTOZZI Dominique et Duviel Patrice.

Membres invités : Madame Bailly Danièle, Messieurs Bouery Nicolas, Lavergne Bernard, Schreck Jean Marc.

Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire :

Le nombre total des sociétés de tir présentes ou représentées est de 23 sur 25 (annexe 1). Le quorum étant largement atteint, le président Pascal Gouilly ouvre l'assemblée à 10 h 10

- **Approbation du Compte-rendu de l'assemblée générale du dimanche 10 novembre 2024 :**
Plusieurs remarques sont formulées.

- Le compte-rendu envoyé ne comportait pas toutes les feuilles annexées. Seule la première page apparaissait : Erreur de ... jeunesse ! Je (Nathalie, secrétaire) fais mon mea culpa. Le président Pascal

Ligue régionale de Tir du Limousin

Siège Social : Service des sports, loge de Beaublanc, 23 Boulevard Beaublanc – 87000 LIMOGES -

Adresse Président : 11 village de Lussac 16150 ETAGNAC Tél. : 06 78 29 93 00

Courriel : pascal.gouilly@wanadoo.fr – <http://tir.limousin.free.fr>

Gouilly explique qu'il y a eu plusieurs versions avant celle qui a été publiée. Le Compte rendu sera contrôlé et soumis à l'approbation lors de la prochaine AGO 2025.

- La liste des membres du comité directeur et leurs fonctions ainsi que les membres des différentes commissions n'y sont pas inscrits : le président Pascal Gouilly précise que tout cela ne sera voté et entériné qu'au cours du comité directeur de l'après-midi.

Malgré tout, les listes sont énoncées à l'assemblée. Annexe 2.

- Danièle Bailly rappelle qu'il est nécessaire de consulter régulièrement le règlement de la Gestion Sportive sur le site de la fédération française de tir. Il est mis à jour en septembre puis un mois plus tard en général. Cette année on peut trouver le tableau des points minimum à faire pour les sélections aux championnats de France par exemple.

- René Vervev soumet l'obligation d'avoir son BAFA pour le transport des enfants. Aucun club n'ayant de transport collectif, il n'est donc pas de mise.

- Danièle Bailly reste R.C.L, responsable Compétitions Ligue. Pascal Gouilly lui demande de former et transmettre son savoir aux trois nouveaux élus : Paola Lepeculier en creuse, Richard Couturier en corrèze et Nathalie Rouzeau en haute-vienne (découverte d'ISIS web, transmission des résultats)

- le club de la Valouze suggère d'ajouter un poste de référent TSV qui serait Cyril Dupré : La procédure sera demandée à la FF TIR.

- **Changement de l'adresse du siège social**

Le nouveau président habitant en Charente, limitrophe Haute-Vienne, son adresse postale n'est pas compatible avec la domiciliation de la ligue. (Impossible en dehors du territoire régional)

Il a contacté la mairie de LIMOGES qui a autorisée la domiciliation sur le service des sports de Beaublanc.

Voici la nouvelle adresse proposée :

Service des sports

Loge de Beaublanc, 23 bd de beaublanc, 87100 LIMOGES ;

Monsieur René Vervev nous rappelle qu'il existe une maison régionale des sports, rue Émile Labussière

Vote à main levée : Pour à l'unanimité.

La nouvelle adresse du siège social est :

Service des sports

Loge de Beaublanc, 23 bd de beaublanc, 87100 LIMOGES ;

- **Modification du bilan prévisionnel**

La nouvelle présentation du trésorier va très bien au cabinet comptable KPGM.

A ce jour, il reste 250 900,03 euros sur le compte courant.

Monsieur Coussi, trésorier de la ligue, propose de placer une partie de cet argent sur un organisme à but non lucratif à 2% ou un livret à 2,4 %. On garde le livret A.

Nouveau budget proposé (annexe 3): mis au vote :
Pour à l'unanimité

- **Questions diverses :**

- Point sur les défibrillateurs : obligatoire pour chaque ERP (établissement recevant du public).
Comme pour les extincteurs, prises de courant, ... depuis 2022.

Achats de groupe à 999 euros, en location 36 euros, prix le plus bas dans groupe affilié à la fédé. La ligue peut prêter aux petits clubs. 2 clubs seraient intéressés.

- Arbitrage ISSF : formation et examen départemental et régional les 19 et 20 avril 2025
recyclage : prévu le 14 juin 2025.

- Formation CAC : Didier MASQUELIER, RFL, annonce 70 candidats donc au moins 7 sessions sur 2025.

* Première session le 25 janvier 2025 à ASTIRA avec 10 candidats (dossiers complets). Chaque candidat a reçu le livret du tireur sportif et du cac par informatique.

* Zéro euro à la charge du candidat : frais d'inscription à la charge du club et les kilomètres ainsi que les repas sont pris en charge par la ligue.

* Les dossiers d'inscription sont récupérés par le responsable départemental de formation qui les vérifie.

- Indemnités km : la fiche n'a pas été envoyée pour l'AGO du 10 novembre. Elle le sera avec celle d'aujourd'hui uniquement pour les membres du comité directeur ainsi que les invités.
- Régionaux clubs : Jacques ALBI sera bien associé à la préparation. En fonction du nombre d'équipes 10 ou 20 cibles seront nécessaires à Brive.

Changements

* ITAC : pas d'infos sur le nouveau prestataire

* Compte SIA obligatoire avant le 31 décembre 2024. Il est rappelé de télécharger la nouvelle licence chaque année. Pas de compte SIA pour les clubs pour l'instant. L'arme est enregistrée sur le nom du président, mais domiciliée au club.

* Feuille verte : annexe 4

* Feuille de récépissé de dépôt des membres du bureau de chaque club adressé au président de la ligue par la préfecture : rien n'est reçu à ce jour.

- Info sur l'AG de la fédé.

* Accidents graves : (un long feu sur un 9 mm ; quelqu'un d'extérieur au stand tombé d'une échelle ; nettoyage d'une arme : le tireur a reçu la balle dans la cuisse conduisant à sa mort).

* Augmentation du nombre de licences jeunes : seulement 12 par rapport à l'année dernière.

* Augmentation du prix des licences de 5 euros de la FF TIR pour l'année prochaine.

* Beaucoup de choses à faire au CNTS : buttes qui s'effondrent, routes d'accès, bâche du plateau arrachée, ...constats d'huissier non divulgués car pas payés en totalité.

* JO PARIS 2024 : Le CNTS (FF TIR) à des retours mondiaux sur la qualité de l'arbitrage, l'organisation, même avec seulement 3 athlètes médaillés.

* Résultats des élections retransmis sur Youtube en direct. 2 listes s'opposaient. Les membres présents ont ressenti une bonne passation de pouvoir, amicale, entre l'ancienne et la nouvelle équipe.

* Visioconférence avec JP Chaulier le 25 novembre, et Christophe Nicquevert qui explique que cette visio était privée donc pas accessible à tous les clubs de la région.

* La médaille du mérite fédéral a été remise à la fin de cette AGE à Monsieur Bernard LAVERGNE, de Magnac-Laval. Son président, Jean-Marc CALMETTE était à ses coté pour cette remise.

Fin de séance le 21 décembre 2024 à 12 h 05

LE PRESIDENT, Pascal Gouilly

LA SECRETAIRE Générale, Nathalie Rouzeau



ANNEXES :

- 1 : présence clubs
- 2 : comité directeur et commissions
- 3 : budget prévisionnel
- 4 : demande de feuille verte

ANNEXE 1 :

: présence des sociétés de tir.

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU SAMEDI 21
DECEMBRE 2024**

N° de l'association d'appartenance	Association d'appartenance	Nom	Prénom	Signature ou représentant
2719001	TIR CLUB NEUVICOIS	GRAFF	Jacques	oui
2719002	A.S. TIR DE ROSIERS D'EGLETONS	DEMICHEL	Jacques	oui
2719003	CLUB ATHLETIQUE TIR MEYMACOIS	NOUAILLE	Pierre	
2719004	LA CIBLE CHAMBERTOISE	MALCUIT	Patrick	
2719045	CSA DU 126e RGT INFANTERIE	DUBARD	Ken	R.COUTURIER
2719130	SPORTIR CLUB MARCILLACOIS	HILAIRE	Bernard	oui
2719157	AMICALE DE TIR USSELLOISE	CHAMBRE	Régis	oui
2719158	MOUVEMENT ASSOCIATIF DE TIR TULLISTE	DUMAS	Roland	R.VERVEY
2719159	SOCIETE DE TIR BRIVISTE	ALBI	Jacques	oui
2719253	CLUB DE TIR TULLISTE	PELLICONI	Jennifer	D.MASQUELIER
2723001	STE DE TIR DU PAYS DE BOURGANEUF	VERVEY	René	oui
2723002	AUZANCES TIR SPORTIF	BOIN	André	C.BAILLY
2723003	AMICALE DE TIR DES MONTS NOIRS			
2723140	LA CARABINE VIERSATOISE	BODELIN	Jean	oui
2723150	CLUB AUBUSSONNAIS DE TIR	LEPECULIER	Paola	oui
2723188	SOCIETE DE TIR SPORTIF DE GUERET	BAILLY	Christian	oui
2723189	SECTION TLD DU CSA LA COURTINE	SEZALORY	Eric	oui
2787002	CLUB DE TIR DE LA VALOUZE	GUILLOU	Jean-Marie	oui
2787010	UNION SPORTIVE BESSINES SECTION TIR	BOUTAUD	Maurice	EXCUSE
2787036	LES AMIS DE MAGNAC-LAVAL S. T.	CALMETTE	Jean-Marc	oui
2787054	ASTIRA - A.S. TIREURS AREDIENS	GUICHARD	Laurent	oui
2787090	CIBLE LIMOUSINE	THOMAS	Michel	oui
2787091	ASS. SPORTIVE DE TIR ST-JUNIEN	COUSSI	Jean-Christophe	oui
2787175	STE SPORTIVE LIMOUSINE DE TIR	RACAUD	Patrick	oui
2787176	CERCLE DES TIREURS PAYS AREDIEN	NONY	Michel	oui
2787177	EUROPEAN CLUB 700	DE LA SALLE	Hugues	P.GOUILLY

ANNEXE 2**: Composition du nouveau comité directeur et des commissions**

PRESIDENT	Monsieur	GOUILLY	Pascal
VICE-PRESIDENTS	Madame	LEPECULIER	Paola
	Monsieur	NICQUEVERT	Christophe
SECRETAIRE ADMINISTRATIVE salariée	Madame	BAILLY	Danièle
SECRETAIRE GENERALE	Madame	ROUZEAU	Nathalie
SECRETAIRE ADJOINT	Monsieur	BERTTOZZI	Dominique
TRESORIER GENERAL	Monsieur	COUSSI	Jean-Christophe
TRESORIER ADJOINT	Monsieur	NICQUEVERT	Christophe
REFERENT ITAC	Monsieur	DUVIEL	Patrice
R.F.L. (responsable formation ligue)	Messieurs	MASQUELIER	Didier
		BARRIERE	Alain
		DUVIEL	Patrice
		GUICHARD	Laurent
R.R.A. (responsable arbitrage)	Messieurs	GOUILLY	Pascal
		MASQUELIER	Didier
		BARLET	Jérôme
		BAILLY	Christian
		DESLANDES	Hugo
		MASSOUTROT	François
		BOURRIQUET	Denis
		RACAUD	Patrick
R.E.L. (responsable entrainement ligue)	Messieurs	BARRIERE	Alain
R.C.L. (responsable compétitions ligue)	Mesdames	BAILLY	Danièle
		LEPECULIER	Paola
		ROUZEAU	Nathalie
	Monsieur	COUTURIER	Richard
R.G.S. (responsable gestion sportive)	Mesdames	ROUZEAU	Nathalie
		LEPECULIER	Paola
	Monsieur	COUTURIER	Richard
HOMOLOGATION STANDS et MEDAILLES	Messieurs	VILLATTE	Alain
		NICQUEVERT	Christophe
		MASGONTY	Philippe
		GUILLOU	Jean-Marie
	Madame	LEPECULIER	Paola

COMMISSION DES FINANCES ET DES PRETS	Madame	LEPECULIER	Paola
	Messieurs	COUSSI	Jean-Christophe
		NICQUEVERT	Christophe
		GOUILLY	Pascal
COMMISSION MEDICALE	Mesdames	BEZEAUD	Annie
		LAGRUE	Sylvie
	Monsieur	BARRIERE	Alain
		GUIRAL	Pierre
COMMISSION INFORMATIQUE ET MEDIATISATION	Messieurs	DUVIEL	Patrice
		NICQUEVERT	Christophe
		GUILLOU	Jean-Marie
		BOURRIQUET	Denis
COMMISSION NOUVELLES DISCIPLINES	Messieurs	GUILLOU	Jean-Marie
		NICQUEVERT	Christophe
		BERTOZZI	Dominique
	Madame	BEZEAUD	Annie
COMMISSION DE DISCIPLINE	Messieurs	GUICHARD	Laurent
		MASQUELIER	Didier
		FANANAS	Christophe
		RACAUD	Patrick
		BOIN	André
		GRAFF	Jacques
A			
COMMISSION ELECTORALE	Madame	LEPECULIER	Paola
	Messieurs	COUSSI	Jean-Christophe
		FANANAS	Christophe

ANNEXE 3 :
Budget prévisionnel

DEBIT	€	CREDIT	€
Salaires et charges	13000,00	Cotisations club	625,00
Honoraires KPMG	3500,00	Licences (10 € Ligue, 20% part nationale)	87300,00

Formation (CAC, BFA, BFI, BFE)	15000,00		
		Intérêts du livret A	2639,00
Frais de déplacement, d'arbitrage	20000,00		
Frais AG LRLT	3000,00		
Frais de bureau	1500,00		
Equipement	9000,00		
Aide aux tireurs sur podium	2500,00	Remboursement prêt Ligue	1500,00
Aide aux tireurs (prêt à taux 0)	1200,00		
Aide aux clubs	110000,00		
		Sous-Total	92064,00
		Diminution du fonds de réserve	
TOTAL	178700,00	TOTAL	178700,00
			0

Le Président
P. Gouilly.

Le Trésorier
J.-C. Coussi.

ANNEXE 4 :
Feuille verte :

Mmes et Mrs les Présidents de Clubs,
Les Avis préalables doivent être récupérés par les Club sur ITAC après validation par la Ligue.

Depuis l'ouverture du SIA les avis préalables doivent être envoyés aux licenciés avec la signature du Président et le cachet du Club.

Le licencié doit le signer et le mettre en pièce jointe sur son Compte SIA lors d'un renouvellement ou d'une acquisition.

Les imprimés verts ne sont plus nécessaires.